

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	18

Date de la convocation :
15/02/24

Date de l'affichage :
15/02/24

L'an deux mille vingt-quatre, et le 19 février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Tricou Sébastien, Françoise Turrbio.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu

Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turrbio

Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou

Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade

Madame Mireille Gassier donne procuration à Madame Kati Moulet

Absent excusé : Monsieur Pierre Philippe Carpentier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati Moulet

Délibération n°D2024_11 : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par délibération D2022_065 et applicable à compter du 1er janvier 2023.

Considérant la valeur professionnelle et le bilan des acquis de l'expérience professionnelle effectué dans le cadre des lignes directrices de gestion avec les quatre agents remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade courant 2024.

Une intégration directe dans le cadre d'emploi des ATSEM est également prévue afin de permettre à un agent de changer de filière pour avoir un statut qui correspond aux fonctions exercées depuis plusieurs années et qui remplit les conditions pour y prétendre.

Considérant l'avis favorable motivé de leur supérieur hiérarchique N+1.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour permettre les avancements de grade d'agents affichant des résultats satisfaisants sur des postes clés de la collectivité.

Il est proposé à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	OUVERTURE DE POSTE
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Attachée principale	A	1	
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	1	1 au 01/07/2024
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2 (2 à fermer au 01/07/24 après avis CST)	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
Technicien	B	1	
Agent de Maitrise Principal	C	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	1 au 01/03/2024
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6 (3 à fermer après avis CST)	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	4	
<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>			
Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe	C	3 (1 à fermer après avis CST)	
Agent spécialisé Principal 2eme classe	C	0	1 au 01/03/2024
<u>FILIERE POLICE</u>			
Brigadier-Chef Principal	C	1	
TOTAL		23 Dont 6 postes à fermer après avis du Comité Technique et 3 à ouvrir	

Tous les emplois sont à temps complet 35h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi actualisé qui prendra effet à compter du 1er mars 2024,
- DIT que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de fonctionnement 2024.

Le secrétaire de séance

Houbert

Le Maire,
André BRUNDU



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 20/02/24
Et publication ou notification du 20/02/24